



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de

BAUDRIERES

71370 Saône et Loire

Séance du 11 décembre 2017

Président : Cédric DAUGE

Secrétaires de séance : Josette CHAUTARD et Yves LOMBARD

Présents : Josette CHAUTARD – Sylvie SAUNIER – Francelyne BADOT – Yves LOMBARD – Jean-Patrick BROUX – Michel BADOT – Vincent CAILLET – Françoise JEANDOT – Danielle JOUSSELIN – Vincent NICOT – Céline BESSONNAT

Absents excusés : Claudette TISSOT pouvoir Cédric DAUGE – Pierre-Jean MONIER pouvoir Yves LOMBARD – Sandrine AUGÉAT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte rendu de la séance précédente.

Avant l'ouverture de la séance, M le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Une demande de subvention d'une école de Chalon sur Saône
- Un désherbage à la bibliothèque

Le Conseil accepte.

SUBVENTION ET CONVENTION ECOLE CHALON SUR SAONE

Monsieur le Maire présente une demande de la commune de Chalon Sur Saône concernant les frais de scolarité d'un enfant de Baudrières fréquentant une classe spécialisée. Le Conseil accepte le versement de la somme de 156€ et charge le Maire de signer la convention s'y rapportant.

DESHERBAGE A LA BIBLIOTHEQUE

Les bénévoles de la bibliothèque souhaitent procéder à un désherbage du relais lecture. Les ouvrages les plus anciens, abîmés, obsolètes ou non empruntés sont enlevés des rayonnages. Le Conseil accepte la suppression définitive de 150 livres.

CHOIX DE L'ARCHITECTE MAITRISE D'ŒUVRE MAISON PERRUSSON :

Suite à l'audition des 3 architectes retenus pour le projet de réhabilitation de la maison Perrusson, M le Maire présente le tableau de notations, en explique le calcul et la signification. Prenant en compte les notes obtenues et les négociations des honoraires, le Conseil Municipal retient le cabinet Atelier 71.

Une première réunion en présence des représentants de la commune, de l'atelier 71, du syndicat mixte et de la région se déroulera le mercredi 20 décembre afin de préparer les dossiers de demandes de subventions auxquelles la commune peut prétendre.

RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif)

Après présentation du rapport 2016, le conseil valide ce document.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2018

Le conseil décide pour 2018 de maintenir la redevance assainissement au tarif de 2017 soit 1.05€ le m³. Le tarif de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte sera au 1^{er} janvier 2018 de 0.155€ le m³.

STATUTS COMCOM

M le Maire informe que par délibération en date du 14 septembre 2017, les délégués communautaires ont donné leur accord pour transférer la compétence optionnelle « création et gestion de Maisons de services au public » à la Communauté de Communes Terres de Bresse.

Les conseillers municipaux de chaque commune membre disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Ayant entendu les explications de M le Maire, le conseil municipal valide le transfert de la compétence « Création et gestion de Maisons de services au public »

TRAVAUX D'INTERETS GENERAUX

M le Maire propose de signer une convention encadrant des personnes destinées à effectuer des travaux d'intérêts généraux.

Ce dispositif a pour but de faciliter leur réinsertion et ainsi diminuer le risque de récidive. Cette organisation partenariale permet à ces personnes de réaliser des travaux d'entretien au sein des collectivités territoriales.

Le conseil valide ce projet et charge le Maire de signer la convention s'y afférent.

RYTHMES SCOLAIRES

Un conseil d'école extraordinaire a lieu ce mardi 12 décembre sur la question du passage à 4 jours à la rentrée 2018/2019. Dans cette perspective, une réorganisation du temps de travail des personnels encadrant les activités périscolaires devra être étudiée. Une réunion avec les agents concernés a permis de connaître les attentes de chacun et de proposer différentes options afin qu'ils conservent leurs heures.

ROUTE DE D'ARTAGNAN

M le Maire présente une demande du Comité Départemental de Tourisme Equestre de Saône et Loire sollicitant l'inscription de la route Européenne d'Artagnan au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Ce projet européen (route reliant Lupiac en Gascogne à Maastricht aux Pays-Bas) participe à la promotion du tourisme équestre sur le plan international. Cette route concerne 10 régions françaises et 54 départements. Le conseil valide cette inscription.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

M le Maire fait part de 2 demandes de subventions émanant du collège de Cuisery et des parents d'élèves de ce même collège sollicitant chacun une aide financière suite à la dissolution du SIVOS. Ces demandes ont pour but de couvrir les frais et les sorties scolaires de 2 élèves de la commune fréquentant cet établissement.

La commune ne participant pas aux frais des enfants scolarisés dans des écoles extérieures au RPI, le Conseil Municipal décide de ne pas allouer de subventions.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M le Maire informe de:

- l'attribution d'une subvention de 1200€ pour le remplacement de mobilier à la bibliothèque
- travaux de renforcement électrique sur le poste du Bouchy à Saugy
- l'intégration d'agriculteurs pour consultations et partage dans le cadre du projet GEMAPI
- la distribution du bulletin municipal fin décembre
- la prochaine livraison et distribution des colis de Noël par les membres du CCAS

Dates à retenir :

Samedi 6 janvier : vœux du Maire à 11h salle polyvalente et portes ouvertes du gîte à partir de 9h00 qui sera inauguré avec Mme la Sous-Préfète de Louhans et Mme la Députée de Saône et Loire le 20 janvier à 14h30

La mairie dispose désormais d'une nouvelle adresse mail : mairie@baudrieres.fr. Concernant la ligne téléphonique de la mairie, en cas d'impossibilité de joindre le secrétariat avec le numéro officiel, les administrés peuvent composer le numéro de la ligne internet soit le 09 72 64 14 96.

Jean-Patrick BROUX présente les projets de panneaux qui seront installés sur la zone humide de l'étang de la Verne ainsi que le nouveau logo de l'association des pêcheurs. Il précise qu'une prochaine réunion de la commission bâtiment sera organisée sur le projet de réhabilitation de la maison Perrusson.

Josette CHAUTARD fait part de différents devis :

- Concernant l'achat d'un four multifonctions et d'un ensemble feux vifs et plaques pour la salle polyvalente (environ 9600€ HT).
- Concernant l'acquisition d'une autolaveuse pour faciliter le nettoyage des sols carrelés des salles communales (environ 1600€ HT).

Le Maire, Cédric DAUGE.